

INFORMATIONS CLIENT

Coordonnées du client : (à compléter en lettres capitales)

Raison Sociale* :
N° de Client (si déjà Client) :
Nom Décisionnaire* :
Prénom Décisionnaire* :
Téléphone* : Fax :
Portable :
E-mail* :
Adresse* :
CP* : Ville* :
Nb de salariés :
Nature : ☐ CE ☐ CCE ☐ Mairie ☐ Amicale ☐ Association
☐ Collectivité ☐ Société ☐ Autres
N° SIRET* :
N° TVA intra-communautaire :

Adresse de facturation : (si différente)

Raison Sociale* :
Adresse* :
CP* : Ville* :
Contact administratif :
Téléphone :

Adresse de livraison : (si différente)

Raison Sociale* :
Adresse* :
CP* : Ville* :
Contact Destinataire :
☐ Etablissement public ☐ Etablissement privé
N° code service :
N° code d'engagement :

PERSONNALISATION DE LA CARTE CADEAUX

☐ Carte Cadeaux Carrefour
et Rue du Commerce
GENÉRIQUE



☐ Carte Cadeaux Carrefour
et Rue du Commerce
MERCI



☐ Carte Cadeaux Carrefour
et Rue du Commerce
CULTURE



☐ Carte Cadeaux Carrefour
et Rue du Commerce
NOËL



Déterminez les rayons de votre choix

(pour un rayon spécifique d'utilisation, nous contacter.)

- ☐ Utilisable sur tout le magasin sauf alimentaire courant et carburant
☐ Utilisable sur tout le magasin sauf carburant
☐ Utilisable sur tout le magasin et Carrefour Voyages** sauf carburant
☐ Utilisable sur tout le magasin et Carrefour Spectacles sauf carburant
☐ Utilisable chez Carrefour Spectacles, Carrefour Voyages** et sur tout le magasin
sauf alimentaire courant et carburant
☐ Utilisable chez Carrefour Spectacles, Carrefour Voyages** et sur tout le magasin
sauf carburant

OU

Événements spécifiques

- ☐ **Spécial «Noël»**, utilisable sur les rayons Jouets, Électroménager, Livres, CD, DVD, Vidéo, Son, Bijouterie, Parfumerie, Informatique et Textile.
☐ **Spécial «Noël Enfants»**, utilisable sur les rayons Jouets, Livres, CD, DVD, Vidéo, Son, Bijouterie, Informatique, Textile et Sports-Loisirs (uniquement valable pour la carte Joyeux Noël enfants).
☐ **Spécial «Rentrée des Classes»**, utilisable sur les rayons Fournitures Scolaires, Librairie-Papeterie, Informatique, Sports-Loisirs, Textile Enfant et Adolescent.
☐ **Spécial «Fête des Mères»**, utilisable sur les rayons Sports-Loisirs, Électroménager, Livres, CD, DVD, Vidéo, Son, Bijouterie, Informatique, Textile et Fleurs.
☐ **Spécial «Fête des Pères»**, utilisable sur les rayons Sports-Loisirs, Livres, CD, DVD, Vidéo, Son, Bricolage, Accessoires auto, Informatique, Textile et Jardin.

Écrivez votre message et indiquez l'événement (un bon de commande par type de carte)

Texte :
45 caractères max.
(à rayer si inutile)

Événement :

- ☐ Noël ☐ Rentrée des classes ☐ Fête des mères ☐ Fête des pères ☐ Mariage/PACS ☐ Naissance/adoption ☐ Retraite ☐ St Nicolas ☐ Ste Catherine ☐ Autre

MODALITÉS DE LIVRAISON ET RÈGLEMENT

LIVRAISON EN 48/72H à date d'enregistrement de commande

Adresse de livraison :

- ☐ Au magasin Carrefour (frais de port gratuit)
Précisez le nom du magasin :
☐ À la société (frais de port de 6,88€) : paiement à la commande

Modes de règlement :

- ☐ Commande passée auprès d'un magasin Carrefour :
Paiement par chèque, espèce ou virement (à confirmer avec le magasin)
☐ Commande passée auprès de Carrefour "Service Entreprises
& Collectivités" : paiement par chèque, virement ou mandat
administratif (rayer la mention inutile) - Voir adresse au verso

Fait à Le

**Cachet de la société et signature Client précédée
de la mention "lu et approuvé"**

Le Client, déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de
Vente gurant au verso et les avoir acceptées sans réserves

Date de validité (de 1 mois à 1 an) pour l'ensemble de la commande	Nombre de Cartes Cadeaux	Valeur unitaire de la carte (8€ mini - 250€ maxi)	Total
		€	€
		€	€
		€	€
		€	€
		€	€
		€	€
Total			€
Frais d'envoi			+ 6,88 €
TOTAL COMMANDE			€

Règlement à établir à l'ordre de Carrefour

*Mentions obligatoires. En cas d'informations manquantes, nous prendrons par défaut, celles de vos précédentes commandes. **Cf CGV au verso.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES CARTES CADEAUX CARREFOUR RÉSERVÉES AUX CLIENTS PROFESSIONNELS : ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS OU ASSIMILÉS

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « Conditions générales ») régissent l'ensemble des relations commerciales entre **CARREFOUR HYPERMARCHÉS**, (ci-après « Carrefour »), Société par Actions Simplifiée au capital de 6.922.200 €, n° TVA intracommunautaire FR 90 451 321 335, dont le siège social est ZAE St Guénault 1 rue Jean MERMOZ 91002 Evry Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry, sous le numéro 451 321 335 et le **Client professionnel** (ci-après « l'Acheteur ») dans le cadre de l'achat des cartes cadeaux CARREFOUR (ci-après « les Cartes cadeaux ») en vu de les offrir à ses collaborateurs personnes physiques (ci-après « les Bénéficiaires »).

Les Conditions Générales traduisent l'ensemble des engagements pris entre Carrefour et l'Acheteur. Elles annulent et remplacent toutes les stipulations ou accords écrits ou verbaux antérieurs. Carrefour se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les Conditions Générales. Il sera appliqué à chaque commande les Conditions Générales en vigueur au jour de la commande. Passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'Acheteur aux Conditions Générales, à l'exclusion de tous autres documents. Aucune condition particulière ni aucune condition d'achat de l'Acheteur ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Carrefour, prévaloir sur les Conditions Générales. Le fait que Carrefour ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des Conditions Générales ne saurait être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

A/ CARACTERISTIQUES DES CARTES CADEAUX

1. Les Cartes Cadeaux sont utilisables dans les magasins à enseigne Carrefour, Market, Carrefour Market ainsi que dans certains magasins à enseigne Carrefour City, Carrefour Contact, Carrefour Contact Marché, Carrefour Express et Carrefour Montagne, les agences Carrefour Voyages et les points de vente Carrefour Spectacles, hors carburant, en France métropolitaine (liste des magasins disponible sur www.carrefour.fr) ainsi que sur le site Rueducommerce.fr pour les produits vendus directement par Rue du Commerce (hors Galerie Marchande).

2. Les Cartes cadeaux ne peuvent être cédées à titre onéreux, ni donner lieu à un remboursement, ou un rendu d'argent par Carrefour même partiel à l'Acheteur ou au(x) Bénéficiaire(s) de la Carte cadeaux.

3. Les Cartes cadeaux ne pourront être acceptées en caisse qu'à compter de leur activation. L'activation des Cartes ne modifie en rien la date de fin de validité mentionnée au verso de la Carte cadeaux. Les Cartes cadeaux sont activées à distance, à réception du règlement, à la demande de l'Acheteur à « Carrefour Pro » en contactant le 3235 (18 centimes d'euros depuis un poste fixe).

4. Les Cartes cadeaux sont utilisables en une ou plusieurs fois lors d'un ou plusieurs passage(s) en caisse, jusqu'à épuisement du solde de la carte. En cas d'achats dont le montant est supérieur à la valeur ou au solde de la Carte cadeaux, le Bénéficiaire devra payer à Carrefour le complément par tout autre mode de paiement à sa disposition.

5. Sauf dérogation prévue aux présentes, l'utilisation des Cartes cadeaux par l'Acheteur ou le Bénéficiaire est soumise aux conditions générales consultables sur le site www.carrefour.fr/services/carrefour-pro/cartes-cadeaux.

6. Les photographies ou représentations graphiques servant à illustrer les Cartes cadeaux n'ont aucun caractère contractuel. Carrefour ne saurait être tenu responsable notamment d'une différence de présentation à la livraison.

B/ COMMANDE DE CARTES CADEAUX

1. L'Acheteur passe commande de Cartes cadeaux en remplissant le bon de commande figurant au recto des présentes et en le déposant dans un magasin à enseigne Carrefour, Carrefour Market ou Market en France, hors DOM-TOM ou en l'envoyant à « Carrefour Pro » aux adresses postale ou électronique indiquées infra.

2. Le bon de commande doit être dûment rempli et comporter toutes les mentions indiquées comme obligatoire.

3. L'impression des Cartes cadeaux se fait selon les seules indications de l'Acheteur figurant sur le bon de commande, à savoir :

- La valeur faciale des Cartes cadeaux comprise entre 8 et 250 €,
- La quantité de cartes par valeur,
- La date limite de validité des Cartes cadeaux (de 1 mois à 1 an maximum à compter de la commande). Lorsqu'aucune date n'est renseignée, elle sera par défaut de un (1) an à compter de la date de commande,
- Texte de personnalisation (45 caractères maximum) qui sera inscrit au verso de la Carte cadeaux (service gratuit),
- L'événement lié à la commande,
- 4. Toute commande est non annulable, non modifiable
- 5. Aucun frais de fabrication ne sera facturé à l'Acheteur.

C/ RETRAIT / LIVRAISON DES CARTES CADEAUX

L'Acheteur peut opter pour :

- un retrait de sa commande dans le magasin Carrefour auprès de qui la commande a été passée. Dans cette hypothèse aucun frais de livraison ne lui sera facturé.

- ou, une livraison à l'adresse stipulée sur le bon de commande. Il appartient à l'Acheteur de vérifier l'exactitude des

informations saisies dans le bon de commande. Dans cette hypothèse, des frais de livraison, dont le montant est stipulé sur le bon de commande, lui seront facturés.

Carrefour s'efforcera de respecter les délais prévus pour la livraison des Cartes Cadeaux. Toutefois ceux-ci ne sont qu'indicatifs. Le retard de livraison ne pourra engager la responsabilité de Carrefour.

Le transfert des risques intervient lors de leur livraison à l'Acheteur. Carrefour est déchargée de toute responsabilité à compter de la livraison des Cartes cadeaux à (aux) adresse(s) indiquée(s) par l'Acheteur ou de leur remise en main propre.

D/ OBLIGATIONS DE L'ACHETEUR

1. L'Acheteur assume seul la responsabilité liée à son obligation d'information et de conseil auprès de ses collaborateurs. Il s'engage notamment à informer le Bénéficiaire de la date limite de validité de la Carte cadeaux qui lui est remise et du refus qui lui sera donc opposé par Carrefour en cas d'utilisation postérieure à cette date limite de validité.

2. L'Acheteur s'engage à respecter la réglementation en vigueur qui lui est opposable au titre de l'utilisation qu'il ferait des Cartes cadeaux acquises auprès de Carrefour et exonère Carrefour de toute responsabilité pouvant découler du non-respect de l'une quelconque de ses obligations au titre des présentes ou de la réglementation en vigueur. Carrefour attire notamment l'attention de l'Acheteur sur le fait que la fourniture et l'utilisation des Cartes cadeaux sont soumises au respect des dispositions légales et réglementaires spécifiques.

E/ FACTURATION ET REGLEMENT

1. Les commandes de Cartes cadeaux sont payables :

- à la commande en cas de livraison,
 - à la commande ou au retrait en cas de retrait en magasin.
- Les commandes de Cartes cadeaux passées :
- en magasin sont payables par chèque, par espèces (montant limité) ou par virement (à confirmer par le magasin)
 - auprès de « Carrefour Pro » sont payables par chèque, virement ou mandat administratif.

Les cartes ne pourront être livrées et activées que si le paiement est effectif.

2. Conformément à la réglementation en vigueur, la vente de cartes cadeaux n'est pas assujettie à la TVA. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

3. La facture est envoyée par Carrefour à l'Acheteur avec les Cartes cadeaux non activées, ainsi que par courriel à l'adresse communiquée sur le bon de commande. Toute contestation sur une facture doit être effectuée par écrit à « Carrefour Pro » dans un délai maximum de 30 jours à compter de son émission.

4. Tout retard de paiement entraîne la suspension des livraisons jusqu'au paiement complet et, l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur, ainsi que le paiement d'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 €.

5. Il est convenu que les produits qui seront livrés et facturés à l'Acheteur resteront la propriété de Carrefour jusqu'au paiement intégral de leur prix. Le défaut de paiement pourra entraîner la revendication des produits par Carrefour. Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle, à compter de la livraison, au transfert au profit de l'Acheteur des risques de perte ou de détérioration des produits ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

6. Carrefour se réserve le droit de refuser d'effectuer une livraison ou d'honorer une commande émanant d'un Acheteur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande antérieure ou avec lequel un litige de paiement subsisterait.

F/ DATE DE VALIDITE / PERTE / VOL CARTES CADEAUX

1. En cas de dépassement de la date de fin de validité de la Carte cadeaux et dans un délai maximum de 3 mois après le dépassement, les Cartes cadeaux non-utilisées peuvent être, soit :

- prolongées : l'Acheteur ou le Bénéficiaire effectuera une demande par courrier ou auprès de la Hotline téléphonique Carrefour. Dans cette hypothèse, la Carte cadeaux doit être conservée car c'est celle-ci qui sera prolongée (compte associé à la carte). Le report de la date de validité de la Carte Cadeaux ne peut excéder 3 mois supplémentaires suivants la date de fin de validité initiale.

- remboursées : l'Acheteur devra adresser les Cartes cadeaux par courrier recommandé avec accusé de réception à « Carrefour Pro » accompagnées d'une lettre établie par ses soins demandant le remboursement de celles-ci. Aucune carte partiellement utilisée ne peut être remboursée. Un coût de traitement et de mise en remboursement de 5% Hors Taxes des valeurs faciales retournées sera déduit du montant qui sera remboursé par chèque à l'Acheteur.

Aucune demande de prolongation ou de remboursement ne sera effectuée plus de 3 mois après la date de fin de validité.

2. En cas de perte ou de vol d'une Carte cadeaux, l'Acheteur a la possibilité de la mettre en opposition exclusivement au moyen d'une lettre adressée par courrier recommandé avec accusé de réception à « Carrefour Pro », en précisant impérativement le numéro de la carte. Les Cartes cadeaux

déclarées volées ou perdues, sous réserve qu'elles n'aient pas été utilisées dans leur intégralité et que le solde de celles-ci soit supérieur ou égal à 3 euros, pourront donner lieu à un échange. Toutefois, pour être prise en compte la déclaration de vol ou de perte devra avoir été effectuée par l'Acheteur auprès de Carrefour avant la date de fin de période de validité figurant sur la Carte volée ou perdue.

Un coût de traitement de l'échange et de mise en opposition de 5% Hors Taxes de la valeur faciale de la Carte déclarée volée ou perdue sera déduit directement de son montant.

Le solde de la Carte Cadeaux échangée sera fonction du solde restant sur cette même Carte Cadeaux lors de sa mise en opposition (hors déduction des 5% de coût de traitement).

3. Les demandes prévues au présent article doivent exclusivement être formulées à « Carrefour Pro » à l'adresse ci-dessous et ne pourront être effectuées en magasin, ni sur le site internet.

Carrefour Siège Courcouronnes - Carrefour Pro

ZAE St Guénault - 1 rue Jean Mermoz

CS 60075 - 91002 Evry Cedex

Tel : 01 60 91 25 35 - Fax : 01 60 78 75 97

carrefour_entreprises@carrefour.com

G/ COMMUNICATION – DROIT DES MARQUES

1. L'Acheteur s'engage à s'abstenir de tout acte susceptible de porter atteinte, directement ou indirectement à l'image ainsi qu'aux droits de propriété intellectuelle (et, en particulier, aux droits des marques, logos ou noms de domaine) de Carrefour. Toutes opérations de communication de quelque nature que ce soit que l'Acheteur souhaiterait réaliser (opération marketing, annonces de presse ou communications sur Internet, etc) qui mettrait en avant les Cartes cadeaux ou serait relative à tous droits de propriété intellectuelle de Carrefour (ex : utilisation du logo ou de la dénomination sociale « Carrefour »), ne pourront être effectuées qu'après l'acceptation préalable et écrite de Carrefour.

2. L'autorisation qui pourrait être ainsi donnée à l'Acheteur ou l'Intermédiaire par Carrefour d'utiliser sa marque et/ou logo dans ce cadre ne saurait signifier la reconnaissance d'un quelconque droit pour l'Acheteur de disposer à quelque titre que ce soit de ladite marque et/ou logo etc.

3. Carrefour se réserve le droit de faire cesser toute opération de communication réalisée par l'Acheteur ou l'Intermédiaire qui pourrait porter atteinte directement ou indirectement à son image et/ou à ses droits de propriété intellectuelle.

4. L'Acheteur s'engage à faire respecter l'ensemble des dispositions des présentes conditions générales et plus particulièrement le présent article à tout Intermédiaire ou Bénéficiaire.

H/ LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations demandées à l'Acheteur dans le bon de commande sont nécessaires à la gestion des commandes de Cartes Cadeaux et sont destinées à la société Carrefour Hypermarchés. Elles seront traitées en respect de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. L'Acheteur bénéficie d'un droit d'accès et/ou de rectification sur les éventuelles données personnelles collectées qui peut être exercé par courrier à l'adresse ci-dessus.

I/ LOI APPLICABLE – CONTESTATIONS

1. Le présent contrat est soumis au droit français.

2. Avant toute action contentieuse, les Parties chercheront, de bonne foi, à régler à l'amiable leurs différends relatifs notamment à la validité, l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution, l'interruption, la résiliation ou la dénonciation de la convention ainsi qu'à la cessation partielle ou totale des relations commerciales entre les parties et ce, pour quelques causes et sur quelques fondements que ce soient. Les Parties devront se réunir afin de confronter leurs points de vue et effectuer toutes constatations utiles pour leur permettre de trouver une solution au conflit qui les oppose.

Les Parties s'efforceront de trouver un accord amiable dans un délai de 30 jours à compter de la notification par l'une d'elle de la nécessité d'un accord amiable, par lettre recommandée avec avis de réception.

3. A défaut d'accord amiable, les Parties conviennent de soumettre leur différend sous l'égide du Centre de Médiation et d'Arbitrage de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Les Parties organiseront la médiation selon le règlement de médiation en vigueur. Les Parties s'engagent à partager à parts égales les frais de ladite médiation, tout en conservant à leur charge les frais et honoraires de leurs avocats respectifs.

Les Parties entendent conférer à la procédure prévue aux deux alinéas ci-dessus, une pleine force contractuelle. De commune volonté des Parties, l'action en justice engagée par l'une d'elles en inobservation de cette procédure sera irrecevable.

4. Il est convenu que, nonobstant les stipulations des paragraphes 2 et 3 ci-dessus, les parties conservent en toutes circonstances la faculté d'agir par devant la juridiction des référés sur le fondement notamment des articles 145, 872 et 873 du Code de Procédure Civile. En cas d'échec de la médiation, tout différend né des présentes conditions générales de vente sera soumis aux tribunaux français.

Conditions valables au 01/10/2017